

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ARIANEGROUP – ENSEMBLE DE LANCEMENT ARIANE n°4 (ELA4)
Adresse de l'établissement :	ARIANEGROUP SAS – Etablissement de Kourou site ELA2 Bâtiment Kepler Centre Spatial Guyanais BP832 97310 KOUROU Cedex
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale	AP du 04/11/2024 _ R03-2024-11-04-00005
Activité de l'établissement :	ARIANEGROUP est exploitant de l'Ensemble de Lancement n°4, composé par les installations permettant l'intégration des éléments du lanceur Ariane 6, le transfert sur son pas de tir, puis son lancement.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Les installations de mise en œuvre du lanceur Ariane 6 et leurs effets sont entièrement contenus dans le périmètre du Centre Spatial Guyanais sur la commune de Kourou en Guyane Française.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Parmi les produits dangereux stockés et mis en œuvre au sein de l'ELA4, on distingue principalement : ❖ Pour le lanceur Ariane 6 : ➤ Les ESR et les objets pyrotechniques (fusée de freinage et d'accélération, lignes de transmission, initiateurs électro-pyrotechniques, réglettes de destruction, vannes, ...), ➤ Les ergols stockables combustibles (dits « de type U ») : Mono-MéthylHydrazine (MMH), et hydrazine (N2H4), ➤ Les ergols stockables comburants (dits « de type N ») : peroxyde d'azote (N2O4), ➤ Les ergols et fluides cryotechniques : hydrogène liquide (LH2), oxygène liquide (LOX), hélium liquide (LHe). ❖ Pour les charges utiles : ➤ Les objets pyrotechniques (lignes de transmission, initiateurs électro-pyrotechniques, cisailles, ...), ➤ Les ergols stockables combustibles (dits « de type U ») : hydrazine (N2H4) et dérivés hydrazinés, ➤ Les ergols stockables comburants (dits « de type N ») : oxydes d'azote dits Mixed Oxydes Nitrogen (MON).

- ❖ Pour les moyens sol :
 - Les produits combustibles : propane (mis en œuvre lors de l'allumage du moteur Vulcain),
 - Les ergols stockables combustibles et comburants du lanceur et des charges utiles,
 - Les ergols et fluides cryotechniques du lanceur et des charges utiles.

Les principaux dangers présentés par les produits dangereux stockés et mis en œuvre sur l'ELA4 sont les suivants :

- ❖ En cas de mise à feu d'un ESR : flux thermique très important auquel s'ajoute un effet de surpression (souffle) et des projections de morceaux de propergol et d'éclats inertes en cas d'éclatement pneumatique d'un propulseur, dispersion d'un nuage toxique liée aux produits de combustion du propergol (gaz d'acide chlorhydrique essentiellement),
- ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'ergol stockable de type U : dispersion d'une atmosphère toxique, dispersion d'une atmosphère explosible pouvant générer en cas d'initiation des effets thermiques importants, un effet de surpression et des projections d'éclats,
- ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'ergol stockable de type N : dispersion d'une atmosphère toxique,
- ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'hydrogène liquide ou gazeux : dispersion d'une atmosphère explosible pouvant générer en cas d'initiation des effets thermiques importants, un effet de surpression et des projections d'éclats,
- ❖ En cas de fuite ou d'épandage propane liquide ou gazeux : dispersion d'une atmosphère explosible pouvant générer en cas d'initiation des effets thermiques importants, un effet de surpression et des projections d'éclats,
- ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'oxygène liquide ou gazeux : dispersion d'une atmosphère suroxygénée augmentant le risque d'incendie de matériaux combustibles.

L'exploitation de ces installations est conforme à l'arrêté portant Réglementation de l'Exploitation des Installations du Centre Spatial Guyanais (REI). Les effets toxiques sont les seuls effets dangereux susceptibles d'impacter le public sur la route de l'Espace. Toutefois, les mesures d'alerte et d'évacuation permettraient de mettre rapidement en sécurité les populations le cas échéant.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les principaux scénarios pouvant survenir sur les installations de l'ELA sont : ❖ L'éclatement pneumatique des ESR, du corps central ou du lanceur (corps central + charges utiles), ❖ L'explosion du lanceur Ariane 6, ❖ La perte de confinement, incendie ou BLEVE aux stockages propane, LH2 ou LOX, ❖ L'initiation ou l'éclatement pneumatique d'un élément pyrotechnique, ❖ La perte de confinement, l'épandage ou le BLEVE d'un contenant d'ergol U ou N. La réduction des potentiels de dangers des matières dangereuses et des objets pyrotechniques est assurée principalement par le respect des règles de sécurité suivantes : ❖ La mise en œuvre de la quantité limitée au besoin des opérations conduites sur les installations, ❖ Le respect de la quantité maximale autorisée pour chaque installation, ❖ L'éloignement des différentes installations entre elles pour éviter tout effet domino, ❖ La séparation des opérations pour éviter autant que possible la présence simultanée des 2 types d'ergols au même endroit. La maîtrise des risques, quant à elle, est assurée par de nombreuses dispositions d'ordre technique (<i>conception des systèmes, barrières de sécurité de prévention et de protection, moyens d'intervention en cas d'accident, détection automatique de produits dangereux...</i>) et organisationnel (<i>organisation sécurité, plan d'opérations, procédures, formation des personnels...</i>).
Date de dernière venue sur le site, informations sur l'inspection et le plan d'inspection ou toutes autres informations pertinentes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0022300300